VIAU A LA BARRE

La troisième arrivée de Viau au palais de justice, à Montréal, hier a attiré autant de curieux que les jours précédents.

La cour fut ouverte vers 10.30 heures a. m.

Viau est appelé à la barre.

La cour invite l'accusé à adresser la parole aux jurés s'il le juge à propos. Viau demande si quelqu'un veut adresser la parole pour lui. Personne ne se présentait. Il était onze heures et vingt-cinq minutes ; la cour était encombrée : il parle en ces termes ;

Messieurs les jurés, comme vous avez pu le voir par les dépositions données contre moi, mes accusateurs et leurs témoins se sont grandement contredits. Au commencement de leurs témoignages ils disaient une chose, et si je les questionnais ensuite, ce n'était plus la même chose du tout. Au commencement tous m'avaient vu, à la fin, personne ne m'avait vu.

Vous voyez le peu de sympathie qu'on a pour moi. Je suis un misérable prisonnier et j'ai été traîné ici pour me faire écraser. On sait qu'un condamné n'a jamais les sympathies du public. On ne peut avoir de sympathie lorsqu'on est forçat, qu'on s'est enfui, sans faire aucun mal cependant. J'aurais pu faire du mal ; je n'ai pas voulu. Je n'ai fait de mal à personne ; ma conscience ne me reproche rien. J'ai voulu recouvrer ma liberté ; je vous dirai pourquoi.

On m'accuse d'avoir voulu tirer sur le garde Chartrand. Comment peut-on dire que j'ai tiré sur lui ; que c'est moi, plutôt que Peters. Chartrand lui même dit que nous sommes montés droits sur le mur, en hommes ; qu'il m'a crié, que j'ai retraité. Il dit m'avoir vu la seconde fois dans l'espace entre la planche et le mur. Il m'a donc reconnu par le front. Comment, à 60 pieds de distance, dans un petit espace de trois pouces, peut-il reconnaître un homme en ne lui voyant que le front recouvert en partie par un chapeau, casque ou calotte...?

Messieurs les jurés, on dit que c'est moi qui ai tiré. Cependant les gardes viennent jurer que sept à huit coups de revolver ont été tirés en une demi minute. Il fallait donc que plusieurs vinssent tirer ensemble.

Le garde Saunders, qui du haut du mur était plus que n'importe qui à portée de voir ce qui se passait, jure qu'il a vu cinq ou six prisonniers monter ensemble ; que tous ont tiré. Il n'a pu les distinguer. Cependant, il est au nombre des gens qui sont contre moi, chose bien naturelle pour un garde d'être opposé à un prisonnier.

Le député-préfet Ouimet a dit lui-même dans son témoignage contre Lévêque que ce dernier avait tiré, et aujourd'hui, il dit que je suis le seul à avoir tiré, peut-être Peters.

Messieurs les jurés, vous voyez qu'ils se sont tous donné la main au pénitencier de Saint-Vincent de Paul pour venir m'écraser ici ; ils ont tous juré la même chose, sans broncher. Mais, lorsque je leur ai posé des questions, ils se sont embrouillés, contredits et ont dit le contraire de ce qu'ils avaient dit. Donc, ces officiers se sont parjurés.

Ah ! oui, messieurs, on veut m'écraser ; ma mort est décidée. Si je n'ai pas été tué dans la dernière révolte, c'est qu'ils n'ont pas eu la chance de me tuer.

Si je n'ai pas été tué, c'est un cas miraculeux.... oui, un cas vraiment miraculeux.

J'étais à trente pieds du mur et les balles me sifflaient aux oreilles, mon pauvre compagnon est tombé mort à mes côtés. On tirait en dedans des murs, oui, en dedans des murs, sur nous qui étions à 20, 30, 40 et 50 pieds du mur.

On voulait me tuer. J'ai été pris de desespoir ; J'aurais bien pu me suicider, mais c'aurait été trop mal ; Dieu qui m'a donné la vie m'aurait certainement puni.

On tirait sur moi, pourquoi ? Pourquoi ne tirait-on pas sur les autres qui travaillaient dans le mur pour s'évader ? C'est moi qu'on voulait abattre....

J'ai voulu avoir justice. J'aurais désiré que M. le préfet Lavoilette fût present à cette boite ; lui vous aurait dit ce qui en est. Il était là dans la cour ; remarquez ce fait.

Il est tout naturel qu'on fasse passer que je suis un de ses ennemis. Je ne suis pas de ceux qui ont voulu lui faire du mal ; loin de là. J'ai été un des premiers à prendre sa part. Même il m'a remercié de l'avoir protégé contre une bande de fous, d'idiots et de fanatiques.

Deux gardes armés de carabines étaient chaque côté de nous, ils ont tiré, il n'y a pas de doute. Ils disent n'avoir tiré qu'un coup dans toute cette bagarre. Où ont-ils tiré? On ne sait où.

Je vous rappellerai qu'autrefois il est déjà arrivé qu'un garde ait tiré sur un autre officier, lors d'une évasion ; il l'a tiré dans le ventre.

Le garde Paré, qu'a-t-il fait? Il n'a pas tiré sur les fugitifs, comme c'était son devoir, non ; c'est sur nous qu'il a tiré, sur nous qui étions à 50 pieds du mur. Il n'avait pas le droit de tirer sur notre groupe. Vous ne savez pas pourquo'?

Je vais vous le dire.

On sait très bien au pénitencier qu'il y a deux partis parmi les officiers ; M. Laviolette, le préfet, a le sien, le député-préfet M. Ouimet a l'autre. Il y a des gardes qui n'aiment pas M. Laviolette. Quelques-uns de ces gardes étaient sur le mur. Au lieu de tirer sur les fugitifs qui escaladaient le mur, ils ont tiré sur notre groupe, ils ont tiré sur le préfet Laviolette. (Sensation dans l'assemblée). Oui, ils ont tiré sur lui. C'est si bien vrai que la balle qui l'a frappé, a traversé le chapeau d'un homme qui le tenait. C'est pas d'autre qu'une balle de carabine qui l'a frappé.

Mes accusateurs Chartrand et Labelle ont juré que Peters avait tiré comme moi. Il pouvait le blesser comme moi. Les faits sont là. Pourquoi n'a-t-on pas amené Peters ici?

Vous voyez le peu de sympathie qu'on me porte. Ceux qui ont eu la conscience de ne pas compter de *menteries* ont dit que les coups ont été tirés ensemble.

Mais c'est à moi qu'on en veut. Je ne sais ce qu'on veut faire de moi.

Messieurs, on veut me condamner encore. Eh ! bien, je dois être assez indifférent à cette condamnation. Mon idée est que je ne vivrai pas huit ans que je dois encore faire au Pénitencier. Je suis malade, à l'heure qu'il est. Oui je suis malade pour avoir été enchaîné au fond du dongeon, comme une brute, pire qu'un assassin, un meurtrier. Ah ! oui messieurs, j'ai vu là des assassins, qui respiraient un air pur loin des dongeons, loin des boulets et des chaînes.

Moi on m'a enseveli dans un souterrain infect, où aucun air ne pénétrait. Là, lié par une chaîne de vingt livres, attaché par un cadenas de sept livres, j'ai tombé malade.

Deux médecins de Montréal ont eu assez de sympathie pour venir me visiter. Ils ont eu pitie de mon état, et ont supplié le surintendant Moylan d'adoucir ma captivité. J'avais demandé le Dr Pominville pour venir me soigner. Il est venu mais il est entré comme un accusateur. Ce n'était ni son droit, ni son affaire de me traiter de la sorte. Une chance, une punition du bon Dieu peut-être, le même soir le même médecin s'est *démanché* une jambe. (Rires bruyants.)

Le juge rappelle l'accusé à la question.

Viau reprend : Je suis, M. le juge, à démontrer que ma dernière punition a altéré ma santé. Quels traitements j'ai soufferts : On m'a jeté dans un dongeon ; les autres révoltés étaient gardés par des gardes. Ils respiraient un bon air. Moi, au dongeon ! ! Quand on m'a vu très malade et affaibli, M. Moylan m'a remis à l'air, dans les cellules comme les autres. Mais pour avoir dit deux mots à un autre prisonnier on m'a jeté de nouveau au dongeon, les chaînes aux pieds et aux mains et dix jours au pain et à l'eau.

Je n'en suis pas sur M. Ouimet, mais je raconte les souffrances que j'ai endurées.

Voyez cette plaie que j'ai sur la tête, c'est un coup de cadenas que j'ai eu. J'ai souffert des douleurs atroces par cette blessures. J'ai un mal de tête qui me rend fou, enragé ; et ces gardes que j'ai protégées viennent m'accuser ici.

J'étais malade, on m'a mis à l'ouvrage le plus dur du Pénitencier, au milieu du bruit des tailleurs de pierre. J'étais là trois minutes au plus, la tête me fendait, je me plongeais la tête dans l'eau, j'ai demandé de me changer de département, parce que cet ouvrage était mortel à ma santé. J'ai demandé, supplié, inutilement. Le docteur m'a répondu que je mourrerais avant de sortir de cette boutique.

On veut me faire mourir en me faisant travailler contre ma santé.

On dit que je suis l'archi-chef. Je ne connaissais rien trois heures avant.

Cette révolte a été causée par la nourriture servie aux prisonniers. Si le préfet était ici, il le dirait.

Le vendredi, les prisonniers ont eu pour manger une sorte de graisse noire, fondue. Vingt prisonniers ont été malades.

J'ai déjà été assez puni. On m'a jeté au dongeon, non pour me garder, puisque les faits ont fait voir que je me suis sauvé. Il est naturel que si le gardien me dit : Va-t-en, je m'en vais, (rires).

Je ne suis pas envoyé au pénitencier pour me garder moi-même, mais pour être gardé. Je n'ai pas tiré sur Chartrand. Si je suis coupable qu'on me condamne, mais je demande justice.

Viau termina son adresse à une heure moins le quart.

Le juge fit sa charge au jury qui se retira. A une heure et douze les jurés rendirent un verdict de coupable de tentative de meurtre sur le garde Chartrand.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance a été reprise à 2.30 p. m.

On remarque plusieurs dames de notre bonne société qui assistent à la séance. Elles occupent des fauteuils en arrière du banc des jurés.

Louis Viau reparaît à la barre pour subir son procès sous la prévention d'avoir tenté de s'évader du pénitencier de Saint-Vincent de Paul.

Il demande un jury parlant le français.

Les jurés suivants sont assermentés :

Isaie Théoret, Aurélien Lavigne, Honoré Desforges, Siméon Legault, Julien Legault, Antoine gravel, Simon Meloche, Alphonse Lafontaine, Pierre Brault, Augustin Juneau, J. R. Deganes, Xénophile Barbeau.

M. Ald. Ouimet, C. R., expose aux jurés les faits de la rébellion des forçats du pénitencier, le 24 avril dernier et leur explique la part que le prisonnier a prise à l'exécution du complot.

Le premier témoin appelé est Télesphore Ouimet, député-préfet du pénitencier de Saint Vincent de Paul.

Il relate les différents incidents de la journée du 24 avril dernier au pétencier de Saint Vincent de Paul.

Transquestionné par le prisonnier, le détenu Peters était avec le prisonnier sur le mur lorsqu'on tirait sur les gardes.

Lévêque a tiré deux coups sur les officiers. Peters a tiré quatre ou cinq coups. Il n'a pas vu monter d'autres prisonniers sur le mur. Il a vu le prisonnier dans l'échelle. Le prisonnier avait deux pistolets dans les mains. On a retrouvé cinq pistolets sur six. Chaque garde a réclamé son pistolet à l'exception de McIlwan.

Lorsque la police de Montréal est venue et lorsque le témoin est entré dans la cour du pénitencier, le premier détenu qu'il a rencontré était Louis Viau. Il ne peut pas dire si le prisonnier avait une arme à la main.

Le prisonnier demande au prisonnier. Pouvez-vous jurer que j'avais l'intention de m'évader lorsque vous m'avez vu sur le mur ?

Le témoin.—Oui.

Le prisonnier.—Comme ça, vous pouvez jurer que vous connaissez ma conscience. (Rires).

Le témoin.—Oui.

M. Mazurette, garde au pénitencier, dit qu'il a vu le détenu Corriveau, occupe à défoncer la palissade, il avait autour de lui plusieurs de ses compagnons de chaînes, mais il n'a pas reconnu le prisonnier Viau.

Le garde McEllwain, dépose qu'il était en devoir dans la cour du pénitencier quand éclata la révolte. C'est Viau qui le saisit par les deux bras en arrière ; ce n'est pas lui qui l'a attaché, mais il a aidé le détenu Martel a lui ôter son pistolet. On lui a fait des menaces mais il ne peut dire par qui elles ont été faites.

Après avoir été attaché, le témoin vit le prisonnier tenant deux pistolets dans ses mains. Il a entendu Viau dire qu'il allait conduire le préfet devant lui afin de s'en faire un rempart contre les gardes qui pouvaient tirer. D'après toutes les apparences, le prisonnier cherchait à s'évader.

Interrogé par Viau, le témoin dit que le prisonnier n'était pas seul à tenir alors le préfet, il y avait aussi le détenu Cadieux et huit autres forçats. Il jure que Viau était un de ceux qui tenaient le préfet, et il est positif aussi que c'est Viau qui a dit : "Menons le préfet devant nous, et si les gardes font feu, ils tireront sur lui."

La couronne déclare son enquête close, et le prisonnier est appelé à faire sa preuve.

On demande au prisonnier s'il a des témoins à faire entendre, il répond que oui, et il fait appeler le garde Sunders. Viau demande à Sunders : "M'avez-vous jamais entendu dire que je désirais m'évader ?" Le témoin répond que non. "C'est bien," dit le prisonnier, c'est tout ce que je veux savoir de vous, merci.

Le prisonnier ajoute alors qu'il n'a pas d'autres témoins à faire entendre, le seul sur lequel il pourrait compter, ce serait le préfet Laviolette, mais vu qu'on lui a déclare, le matin, qu'il ne pourrait comparaître sans altérer sa santé, il n'insistera pas.

Alors le juge dit à Viau d'adresser la parole au jury. Viau répond : "J'ai déjà adressé la parole au jury ce matin et je voudrais savoir si ce sont les mêmes jurés ?" On lui répond non. Sur ce Viau parle à peu près en ces termes :

"Je ne croyais pas être obligé, MM. les jurés de vous adresser encore la parole vu que j'avais déjà parlé ce matin. Je me trouve pris par surprise, car j'étais sous l'impression que vous étiez les mêmes qui m'ont entendu ce matin. La Cour aurait dû m'en prévenir, alors j'aurais songé à avoir mes témoins.

"Je dois vous dire que tous les témoins qui ont été interrogés ce matin se sont contredits. Ils ont juré une chose quand l'avocat de la Couronne les a questionnés et ils ont répondu tout le contraire aux questions que je leur ai posées. Tous ont dit que j'étais le chef et cependant il n'y a pas un garde de service à l'intérieur qui puisse déclarer que je commandais la révolte. Il ressort de tous les témoignages qui ont été donnés que je n'étais jamais seul, il y avait toujours, dans les diverses phases de la rébellion, sept ou huit détenus avec moi et dans beaucoup de circonstances on ne m'a pas vu du tout. On n'a pu prouver que j'avais fait du mal à qui que ce soit. Je n'ai pas plus tenté de m'évader que les autres prisonniers, comme eux tous j'ai voulu simplement m'amuser.

"Le trouble a éclaté sans la moindre préméditation, avant les trois heures de l'après-midi, aucun des détenus, pas même moi, y avait songé, seulement depuis quelque temps nous avions à nous plaindre de la nourriture. On nous servait une "graisse" qui avait une couleur noirâtre et une odeur nauséabonde. J'aurais peut-être plus de chose à vous dire, mais vu que j'ai été sous une fausse impression, comme je l'a dit en commençant, je ne puis parler davantage. Pour vous il ne vous reste plus qu'à décider si je suis coupable ou innocent, jugez-moi suivant votre conscience."

Le juge fait son allocution, résume les faits de la cause en disant que tous les faits et gestes du prisonnier étaient ceux d'un homme qui prend tous les moyens pour s'assurer une évasion ; il saisit les gardes, les garrotte, les désarme, escalade un mur, et tire sur les gardes, et il ne faut pas oublier que la tentative d'évasion constitue une faute très grave, et toute la preuve qui a été faite est à la charge du prisonnier.

Le jury rend un verdict de culpabilité.

Le greffier donne ensuite lecture au prisonnier d'un autre chef d'accusation, celui de s'être évadé du Pénitencier. On lui demande s'il plaide coupable ou non ?

Il répond en hésitant : "Je me suis évadé, mais si je me suis évadé, c'est avec l'aide des gardes du Pénitencier. On m'a ouvert les portes et je suis sorti."

Alors, vous plaidez non coupable ? Oui je suis coupable, puisque je suis sorti et j'étais parti, tout le monde le sait, quand on m'a repris." Viau prononce ces dernières paroles avec un éclat de rire.

Le juge demande au prisonnier s'il a quelques questions à faire a la Cour, car sa sentence va être rendue ?

"Oui, répond Viau," j'ai à dire que je n'ai pas eu un procès selon la justice. Je devais être libre, parfaitement libre tout le temps que ma cause a été instruite, la loi me permettait cela, j'y avais droit comme tous ceux qui ont paru à cette barre jusqu'aujourd'hui. Cependant, on me tient ici depuis plusieurs jours, tout enchaîné, avec un boulet au pied, et la preuve que je n'ai pas été libre pendant le procès qu'on m'a fait la voici" ; puis passant sa jambe droite par-dessus la grille, il fait voir le boulet qu'il porte en disant : "ce boulet pèse 11 livres et il ne m'a pas quitté un instant depuis que je comparais dans cette cause."

Le prisonnier se plaint amèrement du régime rigoureux auquel il a été soumis depuis sa tentative d'évasion qui a eu pour effet d'altérer beaucoup sa santé.

Le juge adresse la parole au prisonnier et lui dit que malgré l'objection qu'il vient de lui faire, il se croit obligé de prononcer sur lui sa sentence. Il est inutile de l'exhorter à entrer dans une vie meilleure, et de mieux faire à l'avenir, comme récidiviste de son espece on n'a rien à espérer de bien de lui.

Puis il le condamne à 25 ans de détention au pénitencier, en expiation de sa tentative de meurtre contre le garde Ferdinand Chartrand.

Viau reçoit sa sentence sans trop s'émouvoir. L'impression du moment disparue, il laisse échapper un léger sourire.

La sentence sur les autres chefs d'accusation est suspendue.

Puis la Cour s'ajourne a ce matin, à dix heures.

LÉGISLATURE DE QUEBEC

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Québec 10

La séance est ouverte à trois heures.

L'honorable M. TAILLON donne avis l'un bill pour régulariser la situation des étudiants qui ont servi dans la campagne du Nord-Ouest et se voyaient menacés d'un retard dans leur admission à la pratique par la perte d'un semestre universitaire.

Le comité des ordres permanents rapporte avec recommandation le bill pour incorporer la compagnie du pont de Sherbrooke. Le bill est lu pour la première fois.

M. POULIN reprend le débat sur les résolutions concernant les chemins de fer. Il désapprouve la manière dont ces chemins ont été partagés. Il appuiera l'amendement de M. Mercier, bien qu'il ne l'approuve pas en tout point.

Après quelques remarques de MM. Marion et Martel, le vote est pris sur le sous-amendement de M. Gagnon demandant de ne subventionner que les chemins de fer du lac Saint Jean, de la Rivière du Loup et d'Edmonston. Ce sous-amendement est rejeté par 48 voix contre 9.

L'amendement de M. Mercier est rejeté par 40 voix contre 17.

M. GAGNON propose un autre amendement presque en tout point semblable au premier. Cet amendement est repoussé par 43 voix contre 14.

La motion principale est alors mise aux voix et les résolutions sont adoptées.

A 6 heures la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

Le débat est repris sur le bill pour incorporer la compagnie de gaz combustible puis subséquemment ajourné.

Le bill concernant les subventions à différents chemins de fer est lu pour la deuxième fois sur un vote de 27 voix contre 18.

L'honorable M. BLANCHET dépose ses résolutions concernant le fonds de retraite des instituteurs. Ces résolutions portent que les instituteurs après dix ans ou plus d'enseignement, pourvu qu'ils aient atteint l'âge de cinquante-six ans recevront une pension des 10\|50 de leur traitement annuel pour dix ans de service ; 11\|50 pour onze ans et ainsi de suite en augmentant la pension d'un cinquantième pour chaque année supplémentaire consacrée à l'enseignement au-dessus de dix ans. Cette progression ne s'étendra pas au-delà de la 35e année.

La retenue sur le traitement des instituteurs pour le fonds de pension sera de 2 pour cent.

Les résolutions sont lues pour la troisième fois. A 12.30 a. m. la séance est levée.

Mort de M. l'abbé Campion

Les nombreux amis et admirateurs de M. l'abbé Campion apprendront avec douleur sa mort arrivée hier matin, à 11.30 heures, à Montréal. L'on se rappelle l'accident dont M. Campion fut victime, il y a environ deux ans, accident qui l'a toujours retenu à l'infirmerie depuis et des suites duquel il est mort, hier matin, à l'âge de 74 ans.

M. Campion vint en Amérique, il y a plusieurs années, alors qu'il était tout jeune prêtre et travailla pendant longtemps avec ardeur dans les diocèses de Burlington et de Cleveland avec Nos Seigneurs De Goësbriand et Ropp. Ce dernier prélat nomma M. Campion son Grand-Vicaire, et c'est en exerçant le saint ministère. comme tel, qu'il bâtit l'hôpital de Toledo. Ce fut alors que M. Campion rencontra le regretté M. Bakewell, qui était protestant à cette époque.

Il fut assez heureux pour convertir au catholicisme cette belle intelligence et les deux se lièrent alors d'une amitié étroite qui dura jusqu'à la mort. M. Bakewell ayant pris la soutane, M. Campion le suivit au Séminaire de Saint Sulpice, et le maitre et le disciple firent ensemble leur solitude à Issy.

Envoye ensuite par ses supérieurs à Montréal, M. Campion y exerça le saint ministère avec le zèle et le dévouement que tous ont été à même de connaitre et d'apprécier. Le regretté défunt fut successivement curé des paroisses de Saint-Jacques, Sainte-Brigide et Saint-Joseph.

Il fut ensuite employé à Notre-Dame, se dévouant surtout au service du confessionnal et à la visite des malades, son zèle s'exerçant avec ardeur jusqu'au moment où il fut victime de l'accident qui l'a conduit au tombeau.

Le séminaire de Saint-Sulpice perd dans la personne de M. Campion un de ses membres les plus dévoués, et la ville et le diocèse, un des apôtres les plus zélés de la cause de la religion.

BERNARD SIMARD
BOUCHER
Etaux Nos 1 et 2, Marché des produits et viandes, et No 1 marché Ouest
HULL

M. SIMARD remercie ses nombreuses pratiques et le public de Hull de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à présent et le sollicite de nouveau.

M. SIMARD a toujours en mains un assortiment complet de VIANDES FRAICHES, SALÉES et FUMÉES, toujours de première qualité.

Les ordres seront exécutés promptement et livrés à domicile gratis. Prix modérés. Une visite est sollicitée.

BERNARD SIMARD,
BOUCHER.

HENRI MASSE
EPICIER et BOUCHER
COIN DES RUES
Primrose et Cambridge

Le public trouvera toujours à mon magasin des épiceries de premier choix, et à mon étal des viandes de première qualité et des plus fraîches.

Ordres exécutés avec promptitude.
Effets livrés à domicile.

Chemin de Fer Canadien du Pacifique

LIGNE COURTE
ENTRE
Ottawa, Quebec
ET MONTREAL.

TABLEAU DES HRS	Express Direct	Express local.	Express local.	Express du soir.
Laisse Ottawa....	a.m. 4 48	a.m. 8 25	p.m. 4 40	p.m. 6 32
Arr. à Montréal...	a.m 8 18	p.m. 12 23	p.m. 8 55	p.m. 10 00
Arr. à Québec....	p.m 2 20	.....	a.m. 6 30	a.m. 6 30
Laisse Québec....	p.m. 10 00	p.m. 10 00	.....	p.m. 2 30
Laisse Montréal.	a.m. 9 00	a.m. 7 15	p.m. 6 00	p.m. 8 00
Arrive à Ottawa	p.m. 12 23	a.m. 11 35	p.m. 10 15	p.m. 11 30

D'ELEGANTS CHARS PALAIS sont attachés aux trains de vitesse entre Ottawa et Montréal.

Connections à Québec pour Halifax, St. Jean et tous les points sur le chemin de Intercolonial.

Connections à Montréal avec les trains chemins de fer pour Portland, Boston, tous les points de la Nouvelle-Angleterre.

SECTION St. LAURENT ET OTTAWA

Laisse Ottawa		
Gare Union).....	7 00 a.m.	2 00 p.m
Arr. à Prescott.....	9 45 a.m.	4 05 p.m.
Laisse Prescott.....	7 00 a.m.	2 05 p.m.
Arr. à Ottawa.....	10 00 a.m.	4 10 p.m.

Connection par le bateau entre Prescott et Ogdensburg pour tous les trains.

La seule ligne directe pour New-York.

La nouvelle ligne entre Ottawa, Toronto et l'Ouest, ouverte le 11 août 1884 :

L'Express du jour quitte Ottawa à 12.35 pm.
" " Arr. à Toronto à 9.50 pm
" du soir quitte Ottawa à 11.40 pm
" " Arr. à Toronto à 8.30 am
" du jour quitte Toronto à 9.25 am
" " Arr. à Ottawa à 6.25 pm
" du soir quitte Toronto à 8.00 pm
" " Arr. à Ottawa à 4.38 am

Chars palais élégants sur les trains du jour. Chars dortoirs somptueux sur les trains du soir.

Connections à Smith's Falls pour Rockville et le chemin de fer du Grand Tronc ; aussi pour le chemin de fer Utica and Black River et ses nombreuses connections pour le sud et l'est.

Ligne directe pour Chicago et tous les points à l'ouest, sud-ouest et nord-ouest.

Pour les billets, le prix du passage, le siéges dans le char-salon, la table de départ des trains pour le haut de l'Ottawa et toutes les autres stations locales et autres informations concernant les passagers s'adresser au bureau des billets.

42 RUE SPARKS
D. McNICOLL
Agent général des passagers.
PARKER,
Agent de Billet.
W. WHYTE
Surintendant général
VANHORNE,
Vice-Président.

PETITE VEROLE !

Ses marques peuvent être effacées.

Maison LEON & Cie.,
51 Tottenham Court Road, 202 rue High, Stratford, } LONDRES, Angleterre
Parfumeurs de S. M. la Reine,
Ont inventé et patenté cette préparation,
L'OBLITERATEUR !
qui efface les marques de la petite vérole pour toujours. Son application est simple et inoffensive, ne cause aucune douleur n inconvénient, et ne contient rien d'un caractère nuisible. Prix : $2.50.

Cheveux Superflux.
Le remède épilatoire de LEON et Cie., enlève en quelques minutes les cheveux superflus sans la moindre douleur ; les cheveux ne repoussent jamais. Ce remède est très-simple. Instructions complètes. Remède envoyé par malle. Prix : $1.00.

GEO. W. SHAW, agent général
219 rue Tremont, Boston, Mass.
21 sept. 1885—1a.

—Faites l'essai de la VALLRIA. C'est la meilleure pommade contre la chute des cheveux et la Calvitie. En vente chez C. O. DACIER, Pharmacien, rue ex Sussex.

Ameublement de Chambre a Coucher
AVEC
DESSUS EN MARBRE
$30 SEULEMENT
Aimable lecteur considérez les avantages d'acheter vos
MEUBLES
AUX ENTREPOTS DE VARIÉTÉ 532 ET 534 RUE SUSSEX
JOSEPH BOYDEN

Préservatif contre les MOUCHES ET MARINGOUINS, découvert par un Missionnaire.

Infaillible

Demandez-le à votre marchand.

25 cts la BOUTEILLE

Dépôt en gros : 524 Rue Sussex, Ottawa

V N Tremblay
Agent général

« Aucune préparation n'est supérieure au *Quina Anti-Diabétique Rocher.* »
(Gazette des Hôpitaux.) Dr DELMIS, le 7 novembre 1882.

ANTI-DIABÉTIQUE ROCHER
Le plus puissant tonique et reconstituant.

Préparation spéciale et souveraine contre le DIABÈTE (Glycosurie, Albuminurie, Azoturie, Phosphaturie, etc.) et toutes les nombreuses maladies qui agissent sur la nutrition et qui amènent à leur suite l'affaiblissement des forces, l'exaltation ou la diminution de la sensibilité.

D'un goût agréable, d'une conservation indéfinie, aucun médicament ne lui est comparable dans l'Anémie, Convalescences lentes ou difficiles, Fièvres et suites de Fièvres, de quelque nature qu'elles soient, Cachexie, Epuisement par les excès de travail ou de plaisir, Maladies de langueur, Dégoût des aliments, Marasme et Consomption, etc., etc.

Se supporte mieux et agit plus vite que l'huile de foie de morue chez les Enfants faibles, rachitiques ou scrofuleux.

(VOIR TRAVAUX SPÉCIAUX DU PROFESSEUR JACCOUD.)

AVIS TRÈS IMPORTANT
Demander gratuitement chez tous les Pharmaciens-Dépositaires l'ÉTUDE intéressante qui indique les Variétés, Causes, Symptômes et tristes Conséquences du DIABÈTE, que toute personne soucieuse de sa santé doit lire avec grande attention.

Eviter les Contrefaçons, exiger la marque R. F. et sur chaque flacon le timbre de garantie de l'UNION des FABRICANTS.

ROCHER, Pharmacien (anciennement rue Perrée), actuellement 112, rue de Turenne, *PARIS*
A Québec : Dr Ed. MORIN & Cie. — A Montréal : LAVIOLETTE & NELSON
ET DANS TOUTES LES PHARMACIES DU CANADA.

VÉRITABLES GRAINS de Santé du docteur FRANCK

APERITIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DEPURATIFS
Ils guérissent et préviennent les maladies qui se rattachent à l'ENGORGEMENT des INTESTINS, telles que : *Manque d'appétit, Migraine, Constipation, Amas de Bile, Congestions du Foie, du Poumon et du Cerveau*, etc.
TRÈS IMITÉS ET CONTREFAITS
Exiger l'étiquette ci-jointe en 4 couleurs, avec le mot VÉRITABLES.
1f 50 la 1/2 boîte (50 grains)—3 fr. la boîte (105 grains). Notice dans chaque boîte.
Québec : Dr Ed. MORIN & Cie ;—*Montréal :* LAVIOLETTE & NELSON.
ET PRINCIPALES PHARMACIES DU CANADA

Injection Cadet
LA PLUS CONNUE DU Monde entier POUR GUÉRIR

EN TROIS JOURS
sans aucun autre médicament et sans crainte d'accidents.
PARIS — 7, Boulevard Denain, 7 — PARIS
A *Québec :* Dr Ed. MORIN & Cie. — A *Montréal :* LAVIOLETTE & NELSON.
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES DU CANADA

AU PUBLIC DE HULL.
CHAUSSURES ! CHAUSSURES ! !
Hurrah ! Hurrah !
Pour le coin des rues
PRINCIPALE et DUKE.

Mr. Elzéar Fortin a toujours en mains un assortiment considérable de chaussures faites à ordre, telles que Souliers de travail, Bottes, Bottines, qu'il vendra à sacrifice.

Il s'est procuré les services d'ouvriers habiles et compétents, dont la main d'œuvre ne peut être surpassée ailleurs.

Il vient d'importer de Chicago un assortiment de formes pour chaussures d'un système tout nouveau et dont l'élégance ne peut être contestée.

Il emploie dans la confection de ses chaussures les meilleurs matériaux possibles et garantit que tous ceux qui laisseront leur ordre, seront servies à leur pleine et entière satisfaction.

Les prix sont raisonnables.

Et pour les différentes raisons ci-dessus, il espère que le public intelligent de Hull et des environs continuera à lui accorder dans l'avenir le bienveillant patronage dont il a bien voulu le gratifier par le passé.

Venez un. Venez tous.
ELZÉAR FORTIN,
Coin des rues Principale et Duke, Hull.

Aux Inventeurs
J. Coursolle & Cie.,
Solliciteurs de Brevets d'Inventeurs Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois
Agences et Correspondants aux Etats-Unis, en Angleterre et en France.
J. COURSOLLE & Cie.,
CHAMBRE VICTORIA,
Vis-à-vis le bureau des Brevets,
OTTAWA, ONT.
B P.—Boite 68.
24 Fév 1883

DIGESTIONS ARTIFICIELLES
VIN BI-DIGESTIF DE CHASSAING
à la PEPSINE ET DIASTASE
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION
15 ans de succès
contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPEPSIES, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT ET DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOMISSEMENTS, ETC., ETC.
Paris, 6, Avenue Victoria et chez tous les Pharmaciens.
Dépots dans toutes les bonnes Pharmacies du Canada.

C. STRATTON
Marchand d'Epiceries
EN GROS ET EN DETAIL
COIN DES RUES
Dalhousie et St Patrick
OTTAWA

M. C. Stratton désire informer les épiciers qu'il leur vendra des épiceries de premier choix à des prix extrêmement bas et livrées à domicile.

NOUVEAU RESTAURANT
Repas à toutes heures,
142½ RUE SPARKS.
TABLE DE 1ère CLASSE.
Lunch à Midi, 5 billets pour $1.00.
GUSTAVE CHEVRIER,
Propriétaire.
Ottawa, 12 mai, 1886. 6m